COMPTE RENDU DU CTL DU 28 JUIN 2022

Un Comité Technique Local (CTL) s'est déroulé le 28 juin en séance plénière.
La séance débute par la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales représentatives, celle de Solidaires Finances Publiques étant reproduite en pièce jointe.
Notre déclaration évoque notamment le bilan du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » à l'aune de l'enquête menée auprès des collectivités territoriales du département par la DDFiP de l'Aude.
Les résultats étant effarants, nous avons souhaité obtenir les commentaires du Directeur Départemental des Finances Publiques, le premier à vanter ses effets bénéfiques sur l'ensemble des usagers.
Las, nous n'aurons droit à aucune observation de sa part. Il faut dire que l'intéressé, durant la lecture de la déclaration par le représentant de Solidaires Finances Publiques, a préféré consulter ostensiblement son téléphone portable plutôt que d'écouter nos arguments.
Attitude désolante et qui nous semble révélatrice de l'intérêt porté aux instances de dialogue social, avec pourtant les représentant(e)s élu(e)s des agent(e)s, par le DDFiP de l'Aude.

Les seules réponses qui seront consenties aux autres déclarations liminaires seront les « 24 Établissements France Services » dans l'Aude qui « marchent très bien » (a-t-on réalisé une étude de satisfaction avec les usagers ? Non, bien sûr mais pas la peine, cela « marche très bien »), « les usagers qui adhèrent à e-enregistrement » (ce n'est pas qu'ils « adhèrent » mais qu'ils n'ont pas le choix!), 86 % des usagers seraient satisfaits des services des Finances Publiques après un rendez-vous (normal, puisque seul(e)s celles et ceux qui ont pu obtenir un rendez-vous sont interrogé(e)s, situation déjà dénoncée par la Défenseure des droits Claire Hédon), « l'offre de services » de la DGFiP est très améliorée par rapport au passé mais comme à l'accoutumée, aucune donnée objective ne vient corroborer cette assertion…si ce n'est l'augmentation des bureaux de tabac acceptant les paiements pour le compte de la DGFiP !

L'ordre du jour de l'instance peut donc être déroulé avec comme premier point l'examen du procès-verbal d'une séance du mois d'octobre 2021…
De surcroît, malgré les demandes des représentant(e)s Solidaires Finances Publiques, des rectifications ayant été demandées n'ont pas été apportées.
La demande a donc été de nouveau effectuée ce jour et le fameux procès-verbal ne pourra être définitivement validé qu'au prochain CTL…

Le sujet de l'exécution du budget de l'exercice 2022 est alors abordé.
Nous constatons que les frais de justice sont en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent, du fait du recours croissant à des huissiers de justice dans le département de l'Aude. Nous interrogeons alors la Direction sur l'absence de mise à contribution des 2 huissiers des Finances Publiques du département. La réponse fournie est que l'un est actuellement en arrêt de

travail et l'autre a été affecté en détachement à la… téléphonie !
Bien entendu, les représentant(e)s du personnel n'ont pas été avisé(e)s de cette situation, ni même semble-t-il les agent(e)s des postes et services du département…
Ainsi, la DDFiP de l'Aude rétribue-t-elle des agent(e)s, après les avoir formé(e)s à ces fonctions, en les affectant à d'autres tâches que celles en lien avec leurs qualifications, et verse des sommes conséquentes à des structures privées du fait de ce détachement….
Une nouvelle fois, les qualifications des agent(e)s sont niées, celles-ci et ceux-ci sont dans l'esprit de nos dirigeant(e)s parfaitement interchangeables.
Quant à savoir pour quels motifs les services de la téléphonie sont dans l'incapacité de mener à bien leurs missions, nous n'avons pas eu de réponse.
Y compris lorsque les représentant(e)s de Solidaires Finances Publiques ont évoqué les suppressions d'effectifs massives, le non remplacement des agent(e)s des Finances Publiques, sinon par des contractuel(le)s sous-payé(e)s et non-formée(e)s.

Notre attention est ensuite attirée par une somme de 30 000€ consacrée à l'installation de bornes électriques à Narbonne et Carcassonne pour un véhicule de fonction électrique ZOE.
Après avoir eu confirmation que cette somme colossale était destinée uniquement à ces prises (l'achat du véhicule étant en sus…), nous avons interrogé la Direction sur plusieurs points :
- pourquoi ne pas recourir à la borne électrique déjà installée sur le parking de la cité administrative ? À défaut, utiliser sous forme de mutualisation, les prises déjà installées à la cité administrative pour les autres administrations.
- Pourquoi vouloir utiliser un véhicule électrique, le coût d'une automobile de ce type étant très élevé à l'achat (le prix d'une ZOE s'étalant entre 25 903€ et 31 270€) et en termes d'infrastructures (30 000€ donc) ?
À ces questions, peu de réponses sinon que « c'est l'avenir », que les véhicules thermiques seront interdits « bientôt » (seulement en 2035, soit un horizon où l'on peut prédire, au rythme où se produisent les évolutions que l'administration des Finances Publiques n'existera probablement plus…).
Bref, 60 000€ pour un véhicule dont l'autonomie n'est au mieux que de 395 kilomètres, ce qui signifie qu'en cas d'absence de borne de recharge électrique sur le lieu de destination de l'agent(e) utilisateur, celui-ci ou celle-ci utilisera un moyen de transport radicalement écologique pour rentrer au bercail, à savoir ses pieds…

Sur le plan général, il est à noter une diminution des charges entre 2021 et 2022, ce qui est dû principalement à la perte de nombreuses missions (dont le numéraire ce qui implique la diminution des frais versés aux transporteurs de fonds) et les formations dorénavant quasi-systématiquement sur le mode distanciel.

Un point est ensuite fait sur le « parcours apprenant compétences numériques, PacNum ». Il s'agit d'un dispositif permettant aux agent(e)s de s'auto-évaluer sur leurs « compétences numériques ».
Nous nous sommes étonnés que beaucoup d'agent(e)s qui ont demandé par le passé, notamment lors des entretiens d'évaluation professionnelle, à bénéficier de formations sur le sujet n'aient jamais obtenu de réponses.

Aujourd'hui, plutôt que de les former aux techniques bureautiques et numériques indispensables à leur métier, il leur est demandé de « s'auto-évaluer » !
Et alors même que, dans tous les postes et services, les agent(e)s sont surchargé(e)s de travail suite à la compression incessante des effectifs, ils et elles devront prendre sur leur temps de travail, non pour se former (ce qui est impératif compte tenu des évolutions de nos métiers) mais pour s'évaluer...
Solidaires Finances Publiques appelle les agent(e)s à ne pas participer à ce simulacre mais à demander à bénéficier de formations en présentiel adaptées à nos missions et métiers.
Par ailleurs, nous nous interrogeons fortement sur les finalités de cet exercice : quelles seront les conséquences pour l'agent(e) d'une mauvaise « auto-évaluation » dans PacNum ?
À qui seront transmis les résultats de chaque agent(e) ?
Aux chef(fe)s de service ? À la Direction ?
Lors de l'entretien d'évaluation annuel, ces informations seront-elles utilisées pour hiérarchiser les agent(e)s et leur demander de progresser sur ces « compétences » ?
À ce jour, rien ne permet d'affirmer le contraire, d'où une légitime méfiance.

Ensuite est évoquée l'égalité femmes / hommes à la DGFiP.
Le DDFiP souhaite manifestement bâcler l'examen de ce sujet puisqu'aucune présentation n'est faite du dispositif national et local.
Solidaires Finances Publiques s'étonne de cette situation et demande qu'une présentation détaillée soit effectuée. Par ailleurs, nous ne pouvons que nous préoccuper du fait que ce sont des hommes qui présentent ce plan pour l'égalité alors que de nombreuses femmes sont présentes dans l'équipe de Direction et auraient eu toute légitimité pour s'exprimer sur le sujet.
Monsieur Demonet rétorque qu'il importe peu que la présentation soit effectuée par un homme ou par une femme.
Il n'empêche qu'un homme s'occupe de décliner un plan relatif à l'égalité femmes / hommes à la DGFiP.
Au niveau chiffré, ce qui retient notre attention est la part des femmes administratrices des Finances Publiques (35,19%) et administratrices générales (29,36%), ce qui est ridiculement faible, alors que 63,50 % des agent(e)s de catégorie C sont des femmes...
Là encore, pas d'observations particulières de la Direction.
Sur la question posée des enseignements à tirer de ces éléments pour agir, aucune réponse…
Bref, à quoi bon proposer un sujet sur l'égalité femmes / hommes s'il s'agit de ne pas l'aborder concrètement.

Solidaires Finances Publiques a donc vertement critiqué le plan d'action proposé par les Directions générale et locale : en effet, « plan d'action » est un bien grand mot s'agissant d'un catalogue de mesures de pure affichage et vides de sens.
Ainsi en est-il de l'initiative « femmes de la DGFiP » destinée « à porter les enjeux d'égalité au sein de notre collectif professionnel ».
Pour ce faire, quelques extraits de la vidéo de présentation disponible sur Ulysse :
- « savoir vendre ce que l'on sait faire » ;
- « croire en ses capacités » ;

- « permettre à des femmes d'accéder à des postes de responsabilité » (dans l'Aude par exemple, là où elles n'ont même pas l'autorisation de présenter le plan d'égalité femmes / hommes !) ;
- « donner un signe de reconnaissance aux femmes » ;
- « conférence avec des personnalités au parcours inspirant » ;
- « échanger avec des femmes en responsabilité » (et non avec des agentes de catégorie C par exemple…).

Il s'agit donc d'une véritable mascarade, une pure opération de communication assimilable à du « féminisme washing » façon DGFiP.

Pour agir véritablement sur l'égalité femmes / hommes à la DGFiP, nous avons, à Solidaires Finances Publiques, quelques pistes : augmenter véritablement le point d'indice et le SMIC permettant aux agentes de catégorie C de pouvoir vivre dignement de leur travail aux Finances Publiques, la création de place en crèche permettant de concilier vie professionnelle et familiale alors même que l'Action sociale au ministère de l'Économie et des Finances subit un véritable massacre, attribuer la prime COVID (ou autre rétribution à venir) majoritairement aux agent(e)s de catégorie C et « Berkani », population la plus précaire et en majorité de sexe féminin, plutôt qu'aux A+, etc.

Le sujet du bilan du télétravail est ensuite abordé.
Cela répond à une demande des élu(e)s Solidaires Finances Publiques qui ont constaté que, malgré la généralisation du télétravail depuis la crise du COVID-19, aucun bilan de ce type n'avait été réalisé par la DDFiP alors que le décret du 11 février 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre du télétravail dans la Fonction Publique le prévoit annuellement depuis cette date.
Le document présenté par la Direction est très lacunaire, des informations complémentaires indispensables ayant été demandées en séance afin que la présentation qui doit en être faite lors du CHSCT du 5 juillet soit plus étoffée (il n'y aura pas de mal…).
Nous avons interrogé la Direction sur plusieurs points qui posent problème dans le département. En premier lieu, le matériel distribué aux télétravailleur(se)s. En effet, des double-écrans ont censément été distribués à l'ensemble des agent(e)s l'ayant demandé.
Or, certain(e)s ne sont toujours pas doté(e)s de cet équipement à ce jour.
Si vous êtes concerné(e), il convient d'effectuer votre demande auprès de la DDFiP.

Par ailleurs, lors d'un récent groupe de travail sur le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) 2022, les représentants Solidaires Finances Publiques ont réclamé et obtenu que tous les télétravailleur(se)s soient sollicité(e)s afin de savoir s'ils souhaitent bénéficier d'un fauteuil de bureau sur leur lieu de télétravail.
Un recensement devrait être organisé prochainement par la Direction.
Par ailleurs, nous avons également demandé les consignes officielles en cas d'emport de documents à son domicile de télétravail.
En effet, il semble, à notre connaissance, que la seule doctrine applicable en la matière soit l'interdiction.
Le DDFiP répond que des documents sont autorisés à être emportés par la DGFiP.
Lesquels ?

Il n'en sait rien mais « il y en a »…
Existe-t-il un site sur Ulysse où les agent(e)s pourraient consulter une liste ?
Non…mais il appartient au chef(fe) de service de déterminer la politique à appliquer sur le sujet.
Ainsi, nous conseillons vivement à tous les télétravailleur(se) de n'emporter aucun document professionnel à leur domicile, quelles que soient les assurances qui pourraient être données par les chef(fe)s de service.

Enfin, nous souhaiterions savoir si des dispositifs de contrôle du télétravail sont en vigueur à la DGFiP, par exemple sur le temps de travail ou la nature des travaux réalisés.
Car, selon une étude publiée en 2021, 22 % des entreprises françaises ont mis en place des outils pour surveiller la productivité de leurs salarié(e)s en télétravail et 40 % avaient l'intention de le faire.
Donc pourquoi pas notre Administration...
Le DDFiP indique en retour qu'aucune mesure de cet ordre n'est en place aux Finances Publiques. Toutefois, un logiciel de contrôle des télétravailleur(se)s existe pour les agent(e)s du centre de contact.

Les questions diverses peuvent alors être évoquées.
Monsieur Ordonaud propose de présenter le bilan des mouvements post-mutation à l'échéance du 1er septembre 2022 dans l'Aude, ce que Solidaires Finances Publiques avait réclamé vainement les années précédentes suite aux suppressions des CAP locales.
Les vacances avant mouvement représentaient l'équivalent de 5 agent(e)s de catégorie A, 15 B et 22 C.
Le mouvement a permis l'affectation de 5 A, 8 B et 12 C.

En conséquence, les vacances après-mouvement s'établissent comme suit :
- 7 agent(e)s de catégorie B ;
- 10 agent(e)s de catégorie C.

Dans le détail, pour ce qui concerne les B, 1 vacance en Direction, 1 au SIP de Limoux, 1 au SIE de Carcassonne, 1 au PRS, 1 au SdiF et 2 au SGC de Narbonne.
Pour les agent(e)s C, 5 vacances au centre de contact, 2 au SIP de Narbonne, 2 au SIP de Carcassonne et 1 au SIP de Limoux.
Question : comment pallier ces vacances ?
Puisqu'il paraîtrait que les Finances Publiques ne sont pas attractives… Quoique le nombre de candidat(e)s admissibles est systématiquement supérieur, quel que soit le concours, à celui des places offertes.
Ce qui signifie qu'il ne s'agit pas d'un problème « d'attractivité » mais d'un choix délibéré de restreindre les effectifs, les places offertes étant notoirement insuffisantes…
D'où par la suite, la surcharge de travail permanente induisant stress, épuisement professionnel, maladies, conflits entre agent(e)s, etc. soit ce que les représentant(e)s Solidaires Finances Publiques n'ont de cesse de dénoncer dans les instances.

Mais nos dirigeant(e)s ont réponse à tout : le recours à des contractuel(le)s, voilà la solution !

C'est ainsi que dans l'Aude, 1 contractuel(le) de catégorie B sous-payé(e) et sous-formé(e) ainsi que 4 contractuel(le)s de catégorie C sous-payé(e)s et sous-formé(e)s viendront « renforcer » nos effectifs.
Mais sauf erreur de notre part, 7 vacances de B moins 1 recrutement de contractuel(le) font 6 vacances d'agent(e)s de catégorie B.
Et 10 vacances de C moins 4 contractuel(le)s font également 6 vacances d'agent(e)s de catégorie C.
Comment feront les postes et services concernés par ce sous-effectif ?
Personne ne le sait, en particulier pas la Direction locale qui ne semble guère prendre la mesure du désastre et des souffrances qu'elle occasionne aux agent(e)s de ce département.

Quelques statistiques complémentaires sur ce mouvement :
- 13 agent(e)s de catégorie A ont obtenu leur mutation (dont 5 entrant(e)s dans le département), soit zéro demande non-satisfaite ;
- 25 agent(e)s de catégorie B ont obtenu leur mutation (dont 8 entrant(e)s dans le département), soit 5 demandes non-satisfaites ;
- 10 agent(e)s de catégorie C ont obtenu leur mutation (dont 6 entrant(e)s dans le département), soit zéro demande non-satisfaite.

Nous souhaitons ensuite que le sujet de l'accueil au SIP de Limoux soit évoqué. En effet, il a été décidé unilatéralement de restreindre les horaires d'ouverture au public.
Or, lors d'une consultation, les agent(e)s de ce service avaient décidé à la majorité une plage d'ouverture élargie, notamment les après-midis, de façon à assurer un service public digne de ce nom, malgré les sous-effectifs.
Ce dispositif avait par ailleurs, conformément à la réglementation applicable, été validé par un vote en CTL.
Le DDFiP indique qu'il s'agit d'une « expérimentation », sans plus de précision.
Il s'avère que du fait de la réduction des effectifs disponibles, la cheffe de service a opté pour une restriction des horaires d'ouverture au public.
Solidaires Finances Publiques s'indigne de cette situation : nous réclamons que le SIP de Limoux, comme les autres postes et services du département, soit doté d'effectifs suffisants lui permettant de mener à bien ses missions de service public.
Nous ne tolérerons pas que la volonté des agent(e)s soit bafouée et que le prétexte des effectifs réduits, construit par les Directions générale et locale, soit utilisé pour justifier les restrictions d'ouverture, puis les suppressions de nos structures.
Sur le sujet de la campagne impôt sur le revenu de 2022, monsieur Demonet donne quelques chiffres : entre 2021 et 2022, dans l'Aude, il est noté +39 % d'accueil au guichet, -14 % au téléphone.
Mais entre 2020 et 2022, -32 % au guichet, +27 % au téléphone.
Les données recueillies au niveau national se révèlent du même ordre.
Que retenir de ces chiffres ?
Que le fait de fermer postes et services oblige les usagers à recourir aux « moyens modernes » soit le téléphone et/ou internet.
D'ailleurs, le DDFiP s'en gargarise : le but est désormais que « l'usager ne se déplace pas ».

Il nous semblait pourtant que l'objectif aux Finances Publiques était que l'usager soit renseigné au mieux, par des agent(e)s formé(e)s et expert(e)s, aptes à rendre un service public des Finances de très haute qualité.
Manifestement, tel n'est pas le dessein de nos hauts-fonctionnaires…

Pour finir, Solidaires Finances Publiques souhaite interroger le DDFiP sur la situation à la Direction des cadres supérieur(e)s. En effet, il est constaté depuis plusieurs mois qu'un certain nombre d'entre eux et d'entre elles ont été (ou sont encore) placé(e)s en arrêt-maladie pour une période assez longue.
Nous demandons donc au DDFiP si un problème a été identifié, pour un sujet qui nous apparaît très préoccupant.
La réponse laisse pantois : « pas de sujet » !
Nous en sommes donc réduits à des suppositions : s'agit-il d'un nouveau variant, le « DDFiP 11 », particulièrement virulent à l'encontre des cadres supérieur(e)s de Direction ?
S'agit-il d'un phénomène statistique exceptionnel générant aléatoirement des arrêts-maladies classiques en masse au niveau des A + des services de Direction de l'Aude ?
S'agit-il de méthodes de management « inappropriées »,
Nous n'en saurons rien mais Solidaires Finances Publiques sera particulièrement vigilant sur cette problématique, le nombre d'agent(e)s de toute catégorie se trouvant en situation de souffrance au travail dans l'Aude étant particulièrement élevé.
Malgré le refus du DDFiP d'apporter des réponses précises à des questions précises posées en séance, nous persisterons dans notre volonté de dénoncer et combattre l'épuisement professionnel généralisé des agent(e)s et de favoriser l'adoption de mesures permettant de rétablir leur bien-être au travail.

La session se clôt à 13H10.
Nous sommes assez consternés par la posture du DDFiP qui refuse manifestement de répondre à nos questions et observations.
Si celles-ci peuvent être dérangeantes, elles sont toujours basées sur des faits réels et vérifiables, sur des alertes lancées par des agent(e)s qui sont à bout, sur des propositions constructives qui visent à améliorer notre quotidien professionnel.
Les agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude, via leurs représentant(e)s élu(e)s, notamment celles et ceux de Solidaires Finances Publiques, qui sont au combat permanent, quelles que soient les instances, pour dénoncer les injustices, mais aussi arracher des améliorations, méritent davantage que ce mépris.